L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 FEVRIER 1877. 30me Année.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 9 FEVRIER.

PUBLIÉ A L'ERMITAGE DE UN JOUR

Par M. Gaze & Co., au No 66 de la rue de la Douane—Gâteau, confiture et brioche.; confiture de Philadelphie.

SPECTACLES.

Vendredi, 9 février 1877.

ACADÉMIE—Fanfan et Fouchette.
VARIÉTÉS—Madame Pop: dans le rôle de Samson.
St-CHARLES—Mary Dunbar.

Le cas de la Floride.

L'intérêt se concentrant en ce moment sur la décision à rendre par le tribunal arbitral dans le cas de la Floride, nous ne saurions mieux faire pour indiquer les points sur lesquels le tribunal va avoir à se prononcer, par suite du verdict récemment, que d'emprunter un mémoire de M. Chauncey O'Conor, le principal avocat de M. Hayes, lequel résume assez clairement de parfaitement les questions à résoudre :

1. Le 6 décembre 1876, étant le jour légal, les électeurs de Tilden et ceux de Hayes se sont réunis respectivement et ont donné leurs votes qu'ils ont transmis au siège du gouvernement. Toutes les formes prescrites par la Constitution ou par les lois sur la matière, ont été également observées par chacun des collèges électoraux rivaux, sauf la différence que voici : les listes certifiées dont il est question dans la section 136 des Statuts révisés, ont été, en ce qui concerne les électeurs de Tilden, certifiées par l'avocat général, et en ce qui concerne les électeurs de Hayes certifiées par M. Stearns, alors gouverneur.

Tout cela appert des documents et aucune preuve additionnelle n'est nécessaire pour l'interprétation de tout ou partie des faits. Peut-être je n'apprends rien de nouveau en disant cela, mais je le dis pour présenter un exposé distinct de l'affaire.

2. Une procédure en *quo warranto* a été commencée contre les électeurs de Hayes devant la cour compétente de la Floride le dit jour, 6 décembre 1876, avant qu'ils eussent donné leurs votes, et elle a abouti à un jugement contre, le 25 janvier 1877, lequel a décidé que les électeurs de Tilden avaient été dûment nommés.

La validité et l'effet de ce jugement peuvent être déterminés par les documents, et aucune preuve ne semble désirable d'aucun côté, à moins qu'on ne considère, comme, que les électeurs de Tilden doivent fournir quelque preuve additionnelle sur le fait précis que l'ordre de *quo warranto* a été servi avant que les électeurs de Hayes aient donné leurs votes ; et, secundo, à moins que l'on ne veuille, de l'autre côté, établir qu'il y a un appel pendant du jugement de *quo warranto*. A ces deux légères exceptions près, toute l'affaire, sur ce point, dépend des documents.

3. Pour montrer ce qu'est la loi commune de la Floride, et aussi la véritable interprétation des lois de la Floride, les électeurs de Tilden désirent soumettre à la commission les pièces relatives au jugement de la Cour Suprême de cet Etat sur le mandamus demandé au nom de M. Drew, gouverneur sortant de cet Etat, et en vertu duquel M. Stearns a été écarté et M. Drew admis comme gouverneur. Ce jugement, avec les opinions des juges sont des documents et ils n'exigent pas d'autres preuves, et ils n'y a pas non plus de règle technique sur la manière dont la commission doit se renseigner au sujet des lois de la Floride.

4. La législation de la Floride, postérieurement à celle du 6 décembre 1876, autorisant un nouveau compte du vote électoral, et le fait du dit nouveau compte et la transmission formelle qui en a été faite au siége du gouvernement, en parfaite conformité avec la Constitution et la loi, sauf que ce compte et cette transmission ont eu lieu après le 6 décembre 1876, sont constatés par les documents et sont dûmentés régulièrement soumis à la commission.

Cet exposé de M. O'Conor venait à l'appui des explications que nous avons données hier.

La résolution adoptée par le tribunal, sur la motion du juge Miller, est qu'il ne sera pas admis d'autres preuves que celles qui ont été soumises à la convention des deux chambres par le président du Sénat, avec les trois certificats de votes électoraux. Or, aux certificats des électeurs démocrates sont adjointe les procédures et les actes de la Législature.

Les membres républicains de la commission ont soutenu la doctrine que la déclaration des complaisants d'Etat et le certificat du gouverneur avaient un caractère final et ne pouvaient même en cas de fraude palpables, être corrigés ni par l'Etat ni par le Congrès. Mais le juge Bradley, bien qu'ayant voté avec eux, n'a pas été jusque là. Il a admis qu'une fausse déclaration d'élection pouvait être corrigée mais seulement dans les formes prescrites par les lois de l'Etat.

Le débat va donc porter sur la question de savoir, si le premier compte des votes en faveur des électeurs de Hayes et le certificat d'élection du gouverneur ont pu être et ont été légalement annulés par le jugement de la Cour de Circuit sur l'ordre de *quo warranto*. Les républicains prétendent que ce jugement n'est pas final parce qu'il y a appel.

Le point de savoir si, d'un autre côté, la législature a pu, après coup, ordonner un autre compte des votes, sera soumis également à la commission, mais il nous paraît douteux qu'elle l'admette.

La décision finale dépendra donc de deux démonstrations à faire, savoir : si les lois de la Floride autorisaient à attaquer les résultats proclamés par les complaisants, et si la décision de la Cour de Circuit a été légalement rendue et est finale.

SOARD'S DIRECTORY.—Ce directory, ou almanach des adresses de la Nlle-Orléans, est le plus complet que nous ayons encore vu. Toutes les adresses s'y trouvent et nous ne croyons pas qu'on puisse y découvrir la moindre lacune. Nous n'entendons pas parler, bien entendu, d'une nomenclature contenant tous les noms des habitants, mêmes des habitants nomades, de ceux qui n'ont pas pour ainsi dire de domicile fixe et qui dans une période de quelques semaines s'établissent passagèrement ici et là dans le vaste périmètre de la ville. Mais nous voulons dire que tous les quartiers ont été visités par les agents de Soard et qu'aucune adresse d'habitant permanent ou établi à la Nlle Orléans ne fait défaut dans l'excellent Directory ou Almanach dont nous parlons. Mr Soard a un grand soin, en outre, d'insérer des notices précieuses sur le nouveau gouvernement d'Etat, sur tous les bureaux d'Etat, sur la mairie et sur tous les bureaux d'administration de la ville, sur les cours de justice, bureaux de district, les cours municipales, les justices de paix et aussi, ce qui est fort utile, sur tous les bureaux de police dans tous les precincts. Tel qu'il est, le Soard's Directory est une compilation de beaucoup de valeur et qui fait réellement besoin aux maisons de commerce et même à toutes les maisons d'affaires de notre ville. Nous engageons les habitants de tous les districts et plus particulièrement les habitants du second et deuxième district à donner, en souscrivant à ce Directory, tout l'encouragement que son auteur mérite à fort juste titre.

Où trouve-t-on la chaussure élégante, bonne qualité et à bon marché? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

—On lit dans l'*Union* :

Le bruit a cours à Paris que le général Changarnier était gravement malade. Nous sommes allé prendre de ses nouvelles. Dans la soirée de samedi, le général a été, en effet, frappé d'une attaque à la suite de laquelle il a complètement perdu connaissance, et il a reçu le *viatique* les dernières cérémonies. Mais, depuis hier, un mieux sensible est survenu ; les soins sont revenus, et tout fait espérer que Pilastre malade triomphera encore malgré son âge, de cette épreuve.

—Nous croyons savoir dit la *Patrie* que le prince impérial ne se rendra pas à Paris pour prendre part au tirage au sort de la danse de cette année, à laquelle il appartient. Son remède sera en conséquence tiré, selon l'usage, par le maire de l'arrondissement (le 1er) sur les conscrits dont il a été inscrit.

Le prince impérial, qui se trouve en ce moment à Florence, a le projet de quitter cette ville pour se rendre à Rome où il va rejoindre l'empereur l'héritier le Roi qui le gouverne.

MOMUS

Etude ecclésiastique galante Chevaliers.

Un peu de satire et beaucoup d'ironie.

Pour un instant, faisons tête à la politique, et salons de nos vivats la résurrection de Momus et de son escadron galants chevaliers !

La Nouvelle-Orléans était en fête hier soir ; la rue du Canal était illuminée, les balcons étaient garnis de danseurs, de l'air était électrique, chacun s'avançait un désir, dans le moment, sujet de s'amuser et de rire, surgeon les spectacles pedestal et de l'avenir.

Le sujet choisi cette année par l'imagination mystérieuse, qui se fait connaître au vulgaire sous le nom de "Chevaliers de Momus", était d'ailleurs tout à fait de circonstance.

Momus n'est grand cette fois du haut de son piédestal, mais il est tout aussi contemporaine en charge, ni plus ni moins qu'un reporter du *Telegraphe* de Paris ou du *Punch* de Londres. *Ridendo castigat mores*, telle a été la devise adoptée par le dieu de la folie, en assumant le rôle nouveau de critique humoristique de ce qui reste du gouvernement fondé, il y a cent ans écoulés, dans la libre Amérique, par un congrès de patriotes, à la tête desquels se trouvait George Washington.

Pour parler plus clairement, disons que Momus s'est plu à faire la critique du *Grantisme* et de ses dérivatifs, le *Kellogisme* et le *Packerdisme*, et ajoutons que l'idée a été très heureuse et que sa mise à exécution n'a rien laissé à désirer.

Maintenant, remplissons notre devoir de chroniqueur en rapportant fidèlement ce que nous avons vu.

Le cortège se composait de dix-neuf chariots et il a défilé dans l'ordre suivant :

D'abord, nous voyons le grand-maître de cérémonies, qui ouvre la marche, suivi d'officiers de police à cheval. — Il monte un superbe destrier, richement harnaché, et il ressemble d'une manière extraordinaire au général Lewis Dent, l'un des fameux beaux-frères, appartenant à la famille impériale d'Amérique.

A côté de lui, le Boss Shepherd, sous le nom emprunté de Léonard,—pas celui de Caddo,—grand-maître du Sabbat, caracole sur un puissant coursier.

PREMIER CHARIOT.

Nous commencerons par le Département d'Etat. Dans une sorte de trône placé sous un dais, préside l'illustre Adramalech, grand chancelier de Sa Majesté Infernale Belzébuth. Ses pieds se tient un personnage qui remplit les fonctions de secrétaire d'Etat et qu'il n'est pas difficile de reconnaître pour l'Honorable Hamilton Fish.

SECOND CHARIOT.

Voici le Trésor de l'Etat, dont un certain Astaroth, autrement dit le secrétaire Boutwell, tient la clef massive.

Le coffre-fort est solide, mais en regardant bien, il nous semble que des flammes s'en échappent ainsi qu'une nuée de bons noircis et calcinés qu'Astaroth cannie en vain de retenir.

TROISIÈME CHARIOT.

Place aux sages conseillers d'Etat. C'est d'abord : Zach Chandler, Geo. M. Robeson, le grand général Tecumseh Sherman, et dans un coin tout à fait, Fred Grant le fils de son père, l'héroïque jeune ancêtre qui combat les Indiens en jouant au croquet avec les dames de Chicago.

QUATRIÈME CHARIOT.

Ah ! la bonne décision : Voici venir la Justice représentée par Saundelet Williams, l'avocat-général. Elle n'a pas de balance à la main et pas de bandeau sur les yeux. Non, c'est une justice clairvoyante, une justice qui sait calculer et qui cherche toujours à flatter le fort au détriment du faible, et qui, comme Brennus jette une lourde épée dans la balance, en prononçant ces mots connus : "*Vae victis!*"

CINQUIÈME CHARIOT.

Voici venir Babcock, l'immortel Babcock, le secrétaire intime, le confident de son sérénissime maître.—Voyez autour de lui ces alambics, ces barils de whiskey, le produit de la fraude autorisée.—Babcock est riche, Babcock se moque du qu'en dira-t-on, et sa voiture qui roule bruyamment sur le pavé délabouane l'honnête homme qui passe modestement à pied.

SIXIÈME CHARIOT.

Nous entrons dans le département de la guerre; c'est là que se forgent les foudres que le Maître lance contre les bandits de la Ligue Blanche, les kuklux et autres soldérats, qui ont l'audace de vouloir être libres.

C'est là qu'on voit le longueux, l'irréisible Belknap, ce glorieux traitant de contrats, de commissions et de mille autre choses,—avec madame B.—si brutalement sacrifiée par son époux et maître.

Le détective Whitney sait à cheval. C'est l'homme aux voies ténébreuses, qui suit les chemins tortueux et qui n'ignore rien excepté ce qu'il doit savoir.

SEPTIÈME CHARIOT.

Salve Cæsar, Imperator! C'est l'homme au cigare ini-même, dans toute sa majesté et dans toute sa gloire. Un verre plein d'un liquide couleur de topaze brulée, lui tient lieu de sceptre; son pied est posé sur la Constitution en lambeaux, et la nube qui l'environne a un parfum prononcé de Londrès ou de Partagas.

A côté que voyons-nous là ! C'est bien Phil. Sheridan, notre général Boum, l'homme qui n'a pas peur, le vainqueur des Piégans et la terreur des Bandits!

Gare à son énorme sabre ! Les enfants pleureraient en le regardant et les femmes détourneraient la tête.

Plus loin, nous voyons Joe Holt, le chef du département de la justice de Stanton et le meurtrier de madame Surratt.

Quel trio ; et comme les subalternes sont dignes du maître!

HUITIÈME CHARIOT.

Ce chariot représente la caverne des conspirateurs. Elle est pleine de serpents et un dragon allé en garde l'entrée. Nous reconnaissons parmi eux Zach Chandler, Taft et E. Pierrepont.

NEUVIÈME CHARIOT.

Nous voyons sur un rocher qui domine un abîme de sang le démon de la haine sectionnelle, qui ne sent être que Morton, l'homme à la chemise ensanglantée, et dont la langue distille un poison subtil. Morton trône, mais il est destiné à tomber de haut, et le rocher sur lequel il est assis servira à combler le gouffre qui sépare les deux grandes sections de ce pays.

Le Jupiter Olympien qui foudroira cet Encelade dégénéré, fort par la haine seulement, et pour le mal, dans l'abîme qu'il a aidé lui-même à creuser, on l'a devine : c'est Samuel J. Tilden, le prochain président des Etats-Unis.

DIXIÈME CHARIOT.

Ce chariot représente les familiers de la Maison Blanche et du cottage de Long Branch en consultation. Nous ne savons pas ce qu'ils complotent, mais ce n'est rien de bon assurément.

ONZIÈME CHARIOT.

En avant les chevaliers de la Ligue Noire ! Ils sont traînés par un dragon monstrueux, qui a une tête humaine, laquelle tête est celle d'Elisa Pinkston. Ces chevaliers sont le quiteloux Zach Chandler, son compère Cameron et notre Packard en personne.

DOUZIÈME CHARIOT.

Les ambassadeurs ; c'est-à-dire Robert C. Schenck, alias Pétjer Schenck, l'illustre ex-ministre d'Espagne, Daniel E. Sickles, Stewart, J. W. Park et Beinburger du traité de Samoa, suivi par un policeman anglais.

TREIZIÈME CHARIOT

Trois démons, qui représentent Ostrander Delano, W. A. Richardson et John A. Gurowski, chantants de Patrie.

QUATORZIÈME CHARIOT.

Département de Trésor.—Ce chariot ressemble une locomotive surmontée d'une tête de dragon, une allusion évidente au chemin de fer Nord Pacifique, que on remarqué J. G. Blaine comme le conducteur, avec Mailloux comme son assistant.

QUINZIÈME CHARIOT.

Les dieu du Returning Board au Conseil des nations ; c'est-à-dire les honorables Kyphler, Sheldon, Frank Morey, Geo. L. Smith et Darrell.—A Perrière, Wells, Anderson, Chenoweth, et Kenner distribuant des certificats à ces personnages.

SEIZIÈME CHARIOT.

Une excellente idée ! On remarque un grand coffre dans lequel un nègre verse d'énormes pièces de monnaie. Cela représente la Banque des affranchis, dirigée par O. O. Howard et Jay Cooke, dont on reconnaît les traits pédibulaires.

DIX-SEPTIÈME CHARIOT.

Les vétérans du carpet bagging !—Voici H. G. Warmoth, William Pitt Kellogg, Chamberlain et Moses de la Caroline du Sud, Ames du Mississippi et Bullock de la Géorgie. Quelle troupe!

DIX HUITIÈME CHARIOT.

Les chevaliers de la Nouvelle-Orléans sont dans un esquif et ils traversent le fleuve Styx. Ce sont notre sénateur West, Spencer de l'Alabama, Dorsey de Arkansas et plusieurs autres, qui ont été, mais qui bientôt ne seront plus.

DIX NEUVIÈME CHARIOT.

Ce chariot, qui ferme le cortège, représente le navire de l'Etat, mais un navire prêt à sombrer et qui a arboré son pavillon de détresse. C'est la part Républicain qui l'a conduit sur un écueil, et si l'équipage ne choisit pas un meilleur pilote, c'en est fait de ce malheureux navire.

Nous n'avons pas besoin de dire que le brillant cortège des Chevaliers de Momus a excité l'admiration en même temps que l'hilarité de tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister au défilé,—cela va de soi.

Les Chevaliers de Momus ne sont arrivés qu'assez tard à l'Opéra, où les attendait une foule de privilégiés. Plusieurs tableaux ont été donnés que nous n'avons pu voir, mais qu'on nous a dit avoir été très réussis, et la fête s'est terminée, comme toujours, par un bal auquel on avait convié tout ce que la Nouvelle-Orléans compte de jolies femmes. C'est dire que ce bal a été brillant ; d'ailleurs un bal donné par les Chevaliers de Momus ne saurait être autrement que brillant.

Une bonne solution.—Où peut-on acheter de belles et bonnes chaussures? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le Carnaval.

L'intérêt qu'éveille la prochaine parade du carnaval devient très intense. Tout le monde fait des questions sur le Roi, le jour de la parade on le sait. Nous pouvons répondre que le Roi va bien. Il tient toujours sa parole et il sera lui très sûr, cent ignoti prochain. Le jour de la parade, mardi, sera quelque chose d'entièrement nouveau. On verra la procession la plus riche, la plus brillante, la plus intéressante et la plus attractive qui sera jamais et elle ne plaît pour. Le bal du Roi sera une affaire magnifique, un événement qui restera toujours dans le souvenir de nos citoyens. Les invitations sont recherchées avec avidité et la présence de la beauté, de la fashion et de la chevalerie de notre ville voudra bien certainement la peine de faire un voyage pour voir de si belles choses.

Emeute de nègres sur la levée.

La levée a été hier le théâtre d'une de ces émeutes périodiques dues à l'ignorance et à l'entêtement des journaliers noirs qui chargent et déchargent les bateaux. La police a été obligée de se servir de ses armes et un des émeutiers a été tué et plusieurs blessés, tandis que les agents de la loi ont en trois des leurs contusionnés ou blessés. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette triste affaire.

Vers quatre heures et quart l'agent spécial Donoghue a servi un mandat d'arrêt contre à un nommé James Richards, employé à tenir compte des heures de travail par l'Union des travailleurs. Richards a refusé de se laisser arrêter et il s'en est suivi une altercation qui attiré le sergent McGoulduck de la police du port qui a venu prêter assistance à son collègue.

Mais au bruit de la dispute, les noirs étaient accourus en foule et s'étaient interposés pour protéger Richards, menaçant les officiers et brandissant leurs crochets à coton.

Le capitaine O'Rorke, de la police du port et deux autres agents arrivèrent alors et tentèrent d'arrêter Richards au milieu de la foule, mais ils furent assaillis à coups de briques et de pierres et le capitaine, le sergent et un des agents, Donovan, furent renversés et blessés plus ou moins grièvement.

Les autres agents firent alors usage de leurs revolvers et il y eut quinze ou vingt coups de feu tirés, ce qui dispersa la foule des émeutiers. L'un des noirs reçut une balle dans l'estomac, et la blessure est considérée comme mortelle. Deux ou trois autres ont été blessés. La police a été renforcée à réussi à arrêter trois ou quatre des mauvais, mais Richards n'a pas été arrêté.

Ecoles Publiques.

Dans la dernière séance du Bureau de direction, qui a eu lieu mercredi soir, le président, H. C. Dibble, a dit qu'il avait tiré un mandat sur l'auditeur pour la somme de $30,000, du par l'Etat à la ville sur le fonds d'école et que les warrants sont maintenant dans les mains du trésorier du Bureau, l'administrateur Denis. Quand cette somme sera collectée, il y aura sans aucun doute, assez d'argent pour payer aux professeurs et instituteurs un mois de 1876.

Mort de un incendiaire.

François Edmond, homme de couleur, sur lequel l'ex officier de police George Beauser avait tiré, le 23 janvier, au coin des rues Canal et Crossman, et qui avait été blessé au côté gauche, est mort hier matin de la suite de ses blessures, à l'hôpital de charité. Beauser a prétendu qu'il n'a tiré sur Edmond que parce que celui-ci l'avait attaqué avec un crochet à coton et qu'il voulait l'atteindre seulement sans le tuer, pour le forcer à se retirer.

Soirée musicale.

Nous appelons de ce nom le concert donné à la salle Granewald par Kaiser et Lévain, parceque à l'exception de deux morceaux chantés très agréablement par Mr Rossi qui a une fort belle voix de baryton, il n'y a pas et autre chose que de la musique instrumentale, ce qui a dû combler d'aise les vrais musiciens. Le succès a été complet. Beaucoup de monde d'abord ; tous les sièges étaient occupés ; et ensuite parfaite exécution de tous les morceaux instrumentaux. Il y avait longtemps qu'il n'y avait eu de soirée de ce genre à Granewald. On ne joue pas tous les jours du violon et de la flûte comme ont joué mercredi soir Kaiser et Lévain, et l'on entend rarement sur le piano un exécutant aussi habile.

Mme de Bader jouait sur un instrument de Knabe ; malheureusement qu'avec un piano même inférieur elle n'eut pas montré charmé ses auditeurs qui lui ont témoigné leur ravissement par l'envoi de fleurs et de couronnes.

Kaiser a été rappelé plusieurs fois et c'était justice, car il a joué comme un maître, et Lévain, avec son petit élève Emé Murphy, qui a peut-être bien dix ans au plus, a obtenu des applaudissements enthousiastes. La soirée a donc été brillante sous tous les rapports.

TEMPERATURE.—8 fév. 1877.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	50	10
Midi.....	64	17
3 P. M.....	70	21
6 P. M.....	63	18

—*Le roi est là !*—On lit dans l'*Union* :

Le péril qui menace la France aujourd'hui doit nous faire grand pour que nous soyons décidés à nous préparer au grand jour.

Il faut que Paris royaliste devienne une cuirasse d'airain et qu'aile ne permette plus à aucune de ses portes de se laisser comme une épave du grand courant qui nous emporte.

Nous avons dit souvent, et nous avons raison de dire : Le roi est là.

LE ROI EST LÀ!

—Une actrice d'un théâtre de province a une maman qui ne dépense jamais les dents.

On l'a surprendre la mère *Cagnon*, attendu qu'elle ne communique avec personne sauf le mère.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 8 février 1877.

La séance est ouverte à midi. Mr White est au fauteuil. Dix-neuf membres répondent à l'appel.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, fait un rapport qui conclut à l'adoption du bill No 97 de la Chambre, amendant la section 2030 des Revised Statutes de la Louisiane ; un rapport contre le bill No 60 de la Chambre, amendant les sections 320, 350 et 351 des Revised Statutes et abolissant les frais inutiles qui accompagnent la cancellation des cautionnements officiels.

Sur motion de Mr Kelly, le Sénat se joint à la Chambre pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, l'heure étant prise en considération du rapport n'a pas eu lieu.

Mr Kelly, au nom du comité de la pétition de Propriétaires, demande que ce comité soit seul que la Chambre a chargé des affaires de la ville qui étaient de présenter un rapport favorable sur le bill No 71 de la Chambre, avec les amendements. Le rapport en considération du rapport n'a pas eu lieu.

Mr Decrow donne avis d'un bill tendant les sections 2767, 2768 et 2769 des Revised Statutes.

Mr Sandford présente un bill qui sera au lieu de pair de un comité de pétitions.

Chambre des Représentants.—Le bill No 6 du Sénat est renvoyé au comité judiciaire.

—L'ordre spécial du jour appelle le bill No 49 de la Chambre relativement à la vente à donner mois de crédit, des propriétés offertes à l'encan, par le shérif ; de propriété appartenant à des mineurs et de l'autre point rapporté le nombre de l'évaluation.—La Sénat adopte le rapport du comité judiciaire, qui n'était pas nécessaire.

A la demande de M. Richardson, le bill qui a trait à l'union de l'Université située près Alexandrie, Lou., à celle qui est située à la paroisse St-Bernard, bill que le Sénat avait adopté, est renvoyé au comité judiciaire.

Le bill No 14 du Sénat rappelant la section 1973 des Revised Statutes du Kay, et sur lequel le comité judiciaire a fait un rapport défavorable, est, sur motion de M. Dumas, renvoyé au même comité avec le rapport et le bill de ce dernier. — Il s'agit de l'abolition des pénalités indiquées aux juges, juges de paix et recorders qui permettraient aux avocats d'exercer leur profession sans avoir acquitté la licence.

Est rédigé au comité le bill de Mr. Breaux faisant du trésorier de la paroisse Pointe-Coupée le percepteur *ex-officio* du jury de police de la paroisse.

Mr. Breaux donne avis qu'il présentera un bill mettant les acquéreurs de propriétés vendues pour taxes à même d'avoir leurs titres par médition.

Le bill No. 46 de la Chambre autorisant le plaignant, dans une action provisoire, à donner un cautionnement à l'expiration de dix jours lorsque le défendeur ne l'a pas fait, est mis à l'ordre spécial du jour de lundi prochain.

Le gouverneur fait annoncer au Sénat qu'il a signé la résolution qui sollicite l'aide du gouvernement fédéral pour la réparation et la construction de levées.

Le Sénat siège à huit ciel pas d'ajourner à demain, vendredi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 7 février.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'Orateur Beak, qui déclare un quorum présent, soixante-six membres ayant répondu à l'appel nominal.

La prière est dite par le révérend père Hubert.

M. Cressy, d'Orléans, présente une pétition des Petites Mères, demandant des secours. Référé au comité sur les institutions charitables.

Le comité judiciaire présente un rapport favorable relativement au bill No 6 de la Chambre qui propose d'amender la section 251 des Statuts Révisés, ayant trait au cautionnement fédéral par les officiers publics.

Le même comité présente un rapport favorable relativement au bill No 59 de la Chambre, qui a trait à l'émission des mandats d'Etat.

Le comité judiciaire présente également un rapport favorable relativement au bill No 60 de la Chambre, ayant trait au serment qu'il faut prêter dans les procès de saisie-arrêt.

Le même comité présente un rapport favorable relativement au bill No — de la Chambre, pour amender la section 697 des Statuts Révisés.

Le comité judiciaire, tout en endossant le bill No 62 de la Chambre, réglant les émoluments du greffier de la première cour de District de la paroisse d'Orléans, et le salaire de ses employés, suggère plusieurs amendements, qui sont acceptés et le bill adopté.

Mr. Young, de Claiborne, propose d'amender la seconde section relativement au bureau du secrétaire d'Etat, en insérant le mot portion au lieu du mot vote. Amendement est adopté.

Mr. Fitzpatrick, d'Orléans, propose d'amender la section 4 qui a trait aux employés du bureau du l'Auditeur des comptes, en effaçant les mots : "un chef de bureau, à un salaire de trois mille dollars par an."

Mr. Kernochan, de Plaquemines, et Mr. Cressy, d'Orléans, appuient l'amendement.

Mr. Fitzpatrick propose ensuite, comme amendement à la section 5, d'insérer les mots "un chef-comptable, un teneur de livres, à un salaire de dix-huit cents piastres par mois."

Mr. Kernochan, de Plaquemines, propose que le bill soit mis de côté pour le moment de l'auditeur des comptes de vingt-et-un mille piastres à deux mille.—Il crut que c'est inutile pour le présent, car il s'agit de nettoyer les écuries d'Augias et il y a beaucoup de besogne à faire.

Mr. Ryland, d'Ouest-Féliciana, dit qu'il a été interpellé par un ami qui a semblé les fonctions d'auditeur des comptes avant la guerre, que de son temps il n'y avait pas de bureau qu'un chef de bureau et un teneur de livres.

Mr. Aldridge, d'Orléans, déclare qu'il est impossible de bâtir dévoiture, du moins pour cette session, les dépenses du bureau de l'auditeur des comptes.

L'amendement opposé fait aux voix rejeté.

Mr. Fitzpatrick propose ensuite, comme amendement à la section 6, de réduire le salaire du commis à l'auditeur et à l'auditeur des comptes, dans le bureau de l'auditeur, de $1200 par an à $900 par an.

Mr Kernochan, de Plaquemines, l'appuie.

Mr Kernochan, que certaines Mr Ryland, d'Ouest-Féliciana, propose que le salaire du commis à l'auditeur et à l'auditeur des comptes, dans le bureau de l'auditeur, de $1200 par an à $1000 par an.

Mr Kernochan, de Plaquemines, l'appuie.